

LEGENDE

Contour de zone	Zone à urbaniser à vocation habitat
Zone urbaine centrale	Zone à urbaniser à vocation équipement
Zone urbaine périphérique	Zone à urbaniser à vocation activité économique
Zone urbaine liée aux hameaux	Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
Zone urbaine à vocation équipement	Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement
Zone urbaine à vocation activité	Zone à urbaniser à long terme à vocation activité économique
Zone urbaine à vocation d'activité commerciale	
Zone agricole	Zone naturelle liée aux aires d'accueil des gens du voyage
Zone naturelle	Zone naturelle liée à des infrastructures militaires
Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles	Zone naturelle de loisirs
Zone naturelle liée à une activité de carrière	Zone naturelle liée à des installations touristiques
Zone naturelle liée au Château du Bois Doulé	Zone naturelle liée à la présence d'activités économiques
Zone naturelle liée à la présence de jardins	Zone naturelle liée au développement photovoltaïque

Prescriptions

- Arbre remarquable à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
- Côté de vue à préserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Cheminement doux à conserver ou à créer (L.151-36 du Code de l'Urbanisme)
- Hais à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine linéaire à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire commercial à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Espace boisé classé à protéger (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Boisement et espace vert à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides repérées (L.211-1 du Code de l'Environnement et L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul - cours d'eau (5 m)
- Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme)

Information

- Cours d'eau
- Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire faible urbaine
- Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire moyenne urbaine
- Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire moyenne naturelle
- Plan de prévention du risque inondation : Zone réglementaire forte
- Zones affectées par le bruit
- Limites communales
- Parcelle
- Bâti

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Commune	Bénéficiaire	m²
34	Cheminement doux	SANT CELERIN	Commune	313
35	Dimension	SANT CELERIN	Commune	155
36	Extension - Station d'épuration	SANT CELERIN	Commune	4852
37	Voie d'accès	SANT CELERIN	Commune	124

